

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

COMMUNE DE TOULOGES 66350	COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021
--------------------------------------	--

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réception, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Jean-Charles FESQUET, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Khalid NESSAR, Martial MIR, Franck DE LA LLAVE, Elodie GARCIA, Marc VALETTE, Catherine BRET, Ludovic MONNE, Laurent ROSELLO, Michel PLAZA

Absents excusés ayant donné procuration : Véronique FERNANDEZ procuration à Ludovic MONNE, Bernard PAGES procuration à Laurent ROSELLO

Secrétaire de séance : Christine MALET

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire désigne Christine MALET comme secrétaire de séance. Il demande aux élus s'ils ont bien réceptionné le compte-rendu du précédent conseil, et en propose l'approbation. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Nicolas BARTHE énonce ensuite les décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

Décision n°2021/08 : Fourrière automobile - Convention de délégation de service public signée avec Daniel REMORQUAGE pour une durée de 5 ans à compter du 22/02/2021.

Décision n°2021/09 : Convention de mission de représentation en justice - Désignation du cabinet Enckell Avocats pour diligenter toutes actions, amiables ou contentieuses, à l'encontre de l'arrêté de carence en matière de logements sociaux, pris par le Préfet des Pyrénées-Orientales le 28/12/2020, au titre de la période triennale 2017-2019.

Décision n° 2021/10 : Ligne de trésorerie auprès du Crédit mutuel Méditerranéen, destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités, pour un montant de 300 000,00 € sur 12 mois

Décision n° 2021/11 : Convention de mise à disposition gracieuse, de la salle Taillefer à la liste "Encore et Toulouges", à compter du 16/02/2021, et ce, en attendant la mise à disposition de la salle située au second étage de la maison des associations, occupée actuellement par le Club Photo de Toulouges.

Décision n° 2021/12 : Convention de mise à disposition gracieuse, du rez-de-chaussée de la Maison du Patrimoine, à l'association "ESSAIE" couveuse d'entreprises, à compter du 5/03/2021 pour une durée de 3 mois reconductible par tacite reconduction pour la même durée.

Catherine BRET demande si la commune propose un accompagnement auprès des 3 sociétés créés sur Toulouges. Nicolas BARTHE répond que non, seule l'association « ESSAIE » les accompagne.

Décision n° 2021/13 : Création d'un terrain de football situé à proximité du parc de Clairfont et du collège - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021 - Tranche 1 (Homologation Niveau 5) pour un montant de travaux de 856 374,00 € HT

Nicolas BARTHE explique que la commune s'est positionnée pour le football au féminin et que pour ce faire, il a été décidé d'homologuer le stade de Clairfont.

ORDRE DU JOUR

I / FINANCES

1 – Rapport d'Orientations Budgétaires

Après avoir fait lecture de la délibération rappelant les obligations réglementaires relative au Rapport d'Orientations Budgétaires, Laurent LOPEZ invite les élus à passer au Débat d'Orientation Budgétaire. Il évoque la situation financière de la commune dans un contexte très particulier lié à la crise sanitaire de la COVID-19 et présente les trois parties qui seront débattues de la manière suivante :

- le contexte difficile, et les grandes orientations données par le projet de la loi des finances 2021
- la situation financière de la ville avec un rappel du chiffre du compte administratif 2020 et un zoom sur la dette
- les orientations budgétaires possibles pour 2021
 - . quelle politique en matière de dépenses
 - . zoom sur la fiscalité

Avant de commencer, il remercie le travail remarquable effectué par François TIXADOR et les équipes et précise que le rapport a été présenté en commission des finances, le jeudi 11 mars 2021.

Un contexte difficile

Laurent LOPEZ rappelle que l'économie mondiale a fortement été déstabilisée par la crise sanitaire COVID 19. A ce jour, la pandémie a entraîné le décès de plus de 1,2 millions de personnes et contaminé plus de 53 millions de personnes dans le monde, entraînant une chute record de l'activité économique au 1er semestre au niveau mondial avec pour la zone euro une chute de 8% et pour la France une chute de 3,8 %.

Les collectivités locales sont affectées non seulement par la chute du PIB, mais aussi par les dépenses en plus, liées aux achats de masques et de gel hydroalcoolique.

Les grandes orientations du Projet de Loi des Finances 2021

Dans ce contexte incertain, le projet de loi de finances 2021 fait apparaître une estimation du PIB de l'Etat pour 2020 à moins 11 % alors que l'INSEE l'estime à moins 8,3 %. Cela dit on attend un rebond pour 2021 plus important pour la France que pour la zone euro.

Ce projet de loi de finances est axé sur les grands thèmes que sont la transition énergétique et écologique, les nouvelles mobilités, la santé et le sport. En ce qui concerne les finances des communes et des EPCI, il faut retenir que la fiscalité transférée aux collectivités sera en baisse, car on assiste à la dernière partie d'exonération de la taxe d'habitation et donc le dégrèvement ne se fera plus, car nous allons récupérer la part du département sur le foncier bâti à la place de la rétribution de l'Etat.

En ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement, la loi de finances la stabilise à 26,756 M€ ; la DETR et la DSIL sont également stables, pour 1 046 M€ euros la première et 570 M€ la seconde.

Les grandes orientations du plan de relance 2021

A cela, il va falloir rajouter le plan de relance 2021/2022. L'Etat va déployer 100 milliard d'euros et les trois volets principaux sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Pour la commune cela pourrait se positionner sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux, par exemple.

La subvention de la DSIL 570 M€ sera additionnée aux 950 M€ sur les années 2020-2021 sur tout le territoire national. Ce plan de rénovation massif sur la rénovation énergétique des bâtiments peut être utile à la commune.

Laurent LOPEZ conclut la partie macro économique et la situation nationale, en précisant que la croissance estimée pour 2021 en France s'élèverait à 5,9%, sachant que la moyenne de la zone euro est à 3,8 %, et que l'Allemagne est à 3,2 %.

La situation financière de la commune en fin d'année 2020

Laurent LOPEZ fait état de la situation financière de la commune à la fin de l'année 2020 au travers du tableau présenté ci-dessous :

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 -2020			
	2018	2019	2020 estimation *
RECETTES FONCTIONNEMENT	6 370 808	5 926 503	6 422 397
DEPENSES FONCTIONNEMENT	5 602 454	5 651 338	6 260 587
FRAIS PERSONNEL	3 058 468	3 224 244	3 417 194
CAF NETTE	- 510 825	- 383 965	- 480 091
DEPENSES INV (opérations)	2 077 492	2 795 908	2 191 145
RECETTES INV	1 105 886	1 316 660	1 593 422
EMPRUNT NOUVEAU	500 000	1 000 000	500 000
RESULTAT DE CLOTURE 002	680 290	143 769	418 933
COUT COVID 19 : 65 022 euros en fonctionnement			montant
Equipements bâtiments			4 496
Achat de masques & fournitures dont gel			58 346
Plexi et autres			2 180

Nous pouvons ajouter que le CCAS à pleinement joué son rôle au niveau de la crise et que sa subvention à hauteur de 363 000 euros a été maintenue.

* Selon comptes administratifs et de gestion provisoires et conformes

Il précise que sur les 6 dernières années, notre commune génère une Capacité d'Auto Financement (CAF) Nette faible voire négative parfois à hauteur de 500 000 euros tout en maintenant son niveau d'investissement sur opération, à 2 millions par an. Les recettes exceptionnelles des budgets annexes des cessions immobilières comme par exemple le Mas Puig Sec en 2016 et les reprises d'excédents de TEOM les années suivantes, masquaient ce constat.

Le recours à la dette est indispensable sinon il ne sera pas possible de financer les investissements nécessaires au développement de la ville, à cause de notre absence de capacité d'autofinancement, ceci avec un montant d'emprunts de 500 000 € à 1 Million d'euros par an. L'an dernier on était parti sur la variable basse pour un emprunt de 500 000 € (360 000 pour la poste et la résidence intergénérationnelle et 140 000 € pour les projets suivants).

Une pause a été marquée sur les grands projets structurants et l'année 2021 sera consacrée à la remise en état de notre patrimoine, ainsi qu'à l'équipement de nos services, mais aussi au lancement du projet du nouveau stade :

- Le nouveau stade pour 1 400 000 € sur 3 exercices ;
- L'entretien des bâtiments communaux (écoles, crèche, CTM, cantine ALSH PIJ, CCAS, PM) 100 000 € ;
- L'acquisition véhicules et outillages des services 41 000 euros ;
- Sécurisation et modernisation informatiques : 30 000 euros ;
- Travaux en régie : 100 000 € avec bâtiments&espaces verts.

Les orientation budgétaires pour 2021

Laurent LOPEZ explique que pour financer ces projets, il est nécessaire, comme le stipulait déjà le rapport de Monsieur HEYMES il y a plus de 6 ans, et comme l'avait demandé Véronique CALVET lorsque la nouvelle municipalité a été mise en place, qu'il y ait une hausse du foncier bâti car nous ne sommes plus en capacité d'augmenter la taxe d'habitation qui a été figée.

Une simulation a donc été faite sur la base d'une hausse de 4 points du taux proposée par Monsieur HEYMES qui avait fait cette présentation dans son étude de 2014 et demandée par Véronique CALVET, passant de 18,83 % à 22,83 %, tout en sachant que sur la taxe foncière, nous allons récupérer la part départementale du foncier bâti.

Au final en 2021, les Toulougiens verront sur leur fiche d'imposition, un taux global passant de 38,93 % à 42,93 %, ce qui entraîne une estimation d'un produit supplémentaire perçu par la ville de 412 000 €.

Cela paraît beaucoup, mais Laurent LOPEZ rappelle que la capacité d'autofinancement de la commune est à moins 480 000 € ; si on enlève les 65 000 € liés au COVID, nous sommes à peu près à ce montant là, on compense juste la capacité d'autofinancement négative. Le budget est sérieux mais sans marge de manœuvre.

Nicolas BARTHE intervient et précise que cette hausse de quatre points du taux, va de suite être investie et capitalisée et se ressentir sur les finances de la ville.

➤ Section de fonctionnement

Laurent LOPEZ précise qu'en 2021, les recettes de fonctionnement devraient être marquées par une faible dynamique des bases, 4 points est un chiffre non pris au hasard, car on ne peut plus toucher la part communale de la taxe d'habitation de 13,34 %, qui nous est reversée depuis deux ans alors que la moyenne nationale était à 24,54 % et la moyenne départementale à 25,26 %. Si rien ne change même en 2030, on reversera une compensation de la taxe d'habitation correspondant au montant fixé en 2017.

La taxe foncière bâti va passer de 18,83 % à 22,83 %, on est au dessus de la moyenne nationale, qui est à 21,59 % mais au dessous de la moyenne départementale qui est à 23,69 %.

Bien évidemment ce choix en matière de recettes nous imposent parallèlement une rigueur accrue sur les dépenses de fonctionnement, l'objectif étant de contenir les charges à caractère général (011) et les charges de personnel (012), hors mise en œuvre du RIFSEEP (une enveloppe estimative de 70 K€ sera proposée au BP 2021).

Laurent LOPEZ fait un point de comparaison des taux de Toulouges, avec certaines villes du département, au travers du tableau présenté ci-dessous :

TAUX COMMUNAUX DE PMM		2019				
COMMUNES	TAXE HABITATION	EN COMPARAISON / TOULOUGES	TAXE FONCIER BATI	EN COMPARAISON / TOULOUGES	TEOM	EN COMPARAISON EN / TOULOUGES
BAHO	12,20	-9%	16,50	-12%	12,89	4%
CANOHES	18,21	37%	24,93	32%	12,95	4%
LE SOLER	15,72	18%	21,97	17%	14,46	16%
PERPIGNAN	18,73	40%	27,32	45%	8,22	-34%
PEZILLA DE LA RIVIERE	14,25	7%	20,10	7%	17,96	44%
POLLESTRES	15,83	19%	22,80	21%	14,29	15%
PONTEILLA	19,96	50%	23,26	24%	16,50	33%
RIVESALTES	10,41	-22%	16,91	-10%	15,90	28%
SAINT ESTEVE	13,25	-1%	19,10	1%	11,37	-9%
SAINT LAURENT DE LA SALANQUE	13,82	4%	22,94	22%	13	4%
TOULOUGES	13,34	0%	18,83	0%	12,45	0%
TAUX MOYEN SUR PMCA	14,26	7%	20,37	8%	15,25	22%

Il souligne que si certaines villes comme Baho bénéficient d'un taux bas, elles ne bénéficient pas d'infrastructures comme Toulouges.

La commune a la chance d'avoir un théâtre, une crèche, un ALSH qui tourne.... mais il est évident que ces infrastructures se financent. Rien n'est gratuit et l'augmentation du taux de la taxe foncière est nécessaire, sachant que 80 % des personnes ne payent plus la taxe d'habitation.

➤ **Section d'investissement**

Laurent LOPEZ explique que malgré un contexte difficile, la commune de Toulouges doit être acteur de la relance avec un choix de dépenses fortement subventionnées au service de sa population.

En 2021 Toulouges verra le lancement de 3 projets importants :

- la **construction d'un nouveau stade et des vestiaires** avec 1 400 000 euros de dépenses estimées pour 700 000 euros de subventions attendues.

Nicolas BARTHE intervient et précise que le sous préfet est venu sur Toulouges pour rendre visite à l'association de football féminin. Il a bien constaté le manque d'infrastructures pour que le foot féminin se développe (terrains, vestiaires, tribunes....). Il informe que la zone Naturopole, et le fond du parc de Clairfont seront le théâtre de toutes les activités physiques et sportives de notre commune.

Il fait également part du deuxième projet qui est la **construction d'un nouveau centre technique municipal** avec 250 000 euros de dépenses estimées, pour 125 000 euros de subventions attendues. Ce projet a pour but de répondre à la demande de la population et cela passe par l'installation des agents dans de bonnes conditions. Un schéma de rénovation et d'optimisation a été pensé avec le directeur des services techniques. Les lieux seront bien organisés, le matériel mieux stockés et protégés pour un meilleur accueil de la population et un confort de travail de nos agents.

Il évoque enfin le troisième projet qui est la **réfection de la place Abelanet** avec 50 000 euros de dépenses pour les études de faisabilité en 2021 et 2022, puis le lancement du projet en 2022-2023.

Nicolas BARTHE rajoute que le projet de l'ancienne mandature était le parking ; ce projet va évoluer avec la mise en place d'un concept où se côtoieront les sports urbains, la culture, l'environnement, le parc abelanet, le commerce de proximité en privilégiant les circuits courts, les rencontres avec l'aménagement urbanistique de cette zone.

Ce projet sera présenté ultérieurement, car il va demander de la réflexion et du travail. Le désir de la municipalité est de faire de Toulouges, la ville la plus attractive autour de Perpignan. Il évoque le parc de Clairfont avec un pumptrack, la guinguette, le poumon vert que Louis CASEILLES avait su

préserver et reconquérir. Il évoque le centre ville et son parc urbain, le projet de halle alimentaire, ce lieu de culture et de rencontre, qui fera de Toulouges la ville du service public. L'objectif est d'attirer les familles avec des infrastructures de qualité.

En conclusion, Laurent LOPEZ fait part des **Restes à Réaliser des programmes de 2020** d'un montant de 406 263 €, comme par exemple 30 000 € concernant le siège du XIII, 20 000 € concernant l'aire sportive du Mas Puig Sec Sud, etc Chaque année l'on retrouve des restes à réaliser.

Toujours en section d'investissement, trois projets structurants principaux concernent l'équipement des services et l'entretien du patrimoine :

- **modernisation-sécurisation du parc informatique : 30 000 €**

Nicolas BARTHE insiste sur l'urgence de sécuriser et de rénover le parc informatique, totalement désuet.

- **travaux écoles crèches et ALSH : 70 000 €**

Nicolas BARTHE fait part de la très bonne prise en charge des seniors sur la commune, avec des structures intéressantes et accueillantes. Mais à contrario, l'accueil des enfants dans les structures est à revoir, avec un ALSH en mauvais état, une crèche trop petite et ses locaux peu adaptés. Bien que Toulouges se positionne comme une ville accueillante, jeune et familiale, lors du dernier mandat, aucune prise en compte afin d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions n'a été opérée au sein de l'ALSH et de la crèche, d'où l'urgence de le faire rapidement.

- **services (PM, PIJ Alsh) : 15 000 €**

- **renouvellement véhicules, engins et outillage : 30 000 €**

- **réserve foncière : 100 000 € (dont participation Offices HLM)**

Total soit plus de 1 M€ supplémentaires.

Perpignan Méditerranée Métropole poursuit ses investissements sur la commune à travers les projets de voirie, des réseaux et de l'éclairage public.

Pour conclure dans cette partie de section d'investissement, Laurent LOPEZ explique que dans ce contexte si particulier, la ville n'exclut pas l'inscription de nouveaux projets, s'ils sont fortement subventionnés et encouragés par l'état. Il donne comme exemple le plan numérique de l'éducation subventionné à hauteur de 70 %. Stéphanie GOMEZ adjointe à l'éducation est en train de finaliser le dossier de demande de subvention.

➤ Investissement sur le pôle Grand Ouest :

Voirie & aménagements divers (reprise de trottoirs et accessibilité) :

- avenue De Gaulle : 30 000 €
- secteur la Devéze : 30 000 €
- avenue de la Tramontane : 30 000 €
- Réfection de la voirie La Sagne : 45 000 €
- Place Cerdagne Capcir : 40 000 €
- Mise en discrétion des réseaux secs Canigou Dagobert (convention Sydeel) 60 000 € estimés
- Acquisitions de véhicules : 120 000 € (1 balayeuse et un plateau)

Total : 295 000 €

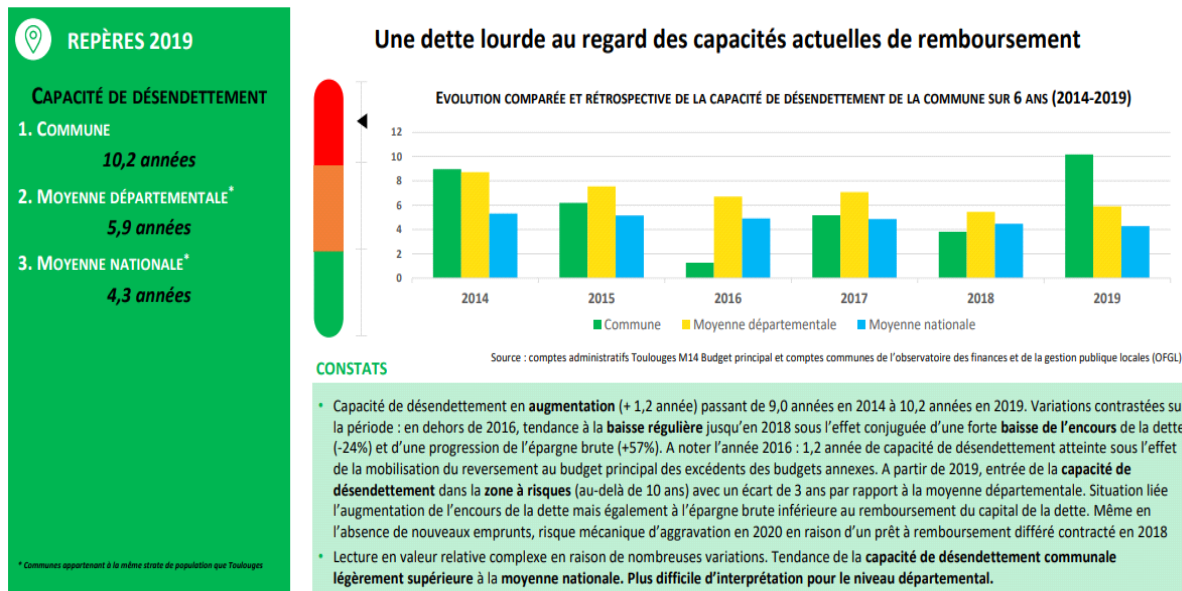
Solde imprévu : 35 000 €

• Le programme Canigou Soleil Dagobert pour la voirie estimé à 300 K€ sera à lancer pour sa consultation fin 2021 pour engagement sur l'exercice 2022.

Evolution de la dette

En dernière partie de ce rapport d'orientations budgétaires, Laurent LOPEZ évoque la capacité de désendettement de la commune qui est passée à 10 ans en 2019 :

Analyse de la dette et de la solvabilité : l'évolution de la capacité de désendettement (4/4)



Il fait part de la synthèse d'ORFEOR qui précise que la dette, en date du 31/12/2020, comporte 18 emprunts pour un encours de 3 864 540,99€, à peu près stable ces dernières années.

Le constat est que l'on retrouve exactement le graphique de Willing sur la capacité d'autofinancement avec en 2007-2014 une CAF positive et en 2014-2020 une CAF négative, mis à part l'entrée exceptionnelle du Mas Puig Sec et le retour de la taxe sur les ordures ménagères.

Il précise que cette capacité d'autofinancement nous grève et nous empêche d'avancer, d'ailleurs Pascal HEYMES avait déjà fait cette présentation l'année dernière.

Laurent LOPEZ conclut ce rapport d'orientations budgétaires en présentant les recettes et les dépenses de fonctionnement prévisionnelles pour le BP 2021, au vu des tableaux ci-dessous :



COMMUNE - PREPARATION BP 2021
RECETTES de FONCTIONNEMENT par CHAPITRES

CHAPITRES	REALISE 2019	REALISE 2020	PREVU 2021	BP-21 / CA- 20	COMMENTAIRES
TOTAL CHAPITRE - 013 (Atténuations de charges)	80 010,41	93 199,62	100 000,00	7,30%	Rbst sur salaires : Contrats aidés, Indem. Journ. maladie, Rbst sur charges de Sécu.sociale et prévoyance
TOTAL CHAPITRE - 042 (Opérations d'ordre entre section)	30 082,50	148 214,72	130 321,00	-12,07%	Travaux en Régie
TOTAL CHAPITRE - 70 (Produits des services)	482 386,66	490 511,85	575 300,00	17,29%	Concessions cimetière, RODP, Régies, Locations diverses, Rvst salaires agt Caux, Rbst de frais, rbst mise dispo personnel.
TOTAL CHAPITRE - 73 (Impôts et taxes)	3 839 413,1	4 045 576,93	4 182 592,00	3,39%	Contributions directes, FPIC, Attribution Comp° CU, Taxes communale élect., Taxes add.droits d'enregist, Rvst TF/OM budgets annexes, régie droits de places
TOTAL CHAPITRE - 74 (Dotations et participations)	1 385 431,41	1 402 261,29	1 230 000,00	-12,28%	DGF, DSR, DNP, Subv°, attributions, Alloc° compensatrices, Dotation reconst, autres attributions
TOTAL CHAPITRE - 75 (Autres produits de gestion courante)	98 329,84	81 397,26	89 730,00	10,24%	Redev. Licence IV, Revenus des Imm. (loyers + charges), rvst excédit Budgets
TOTAL CHAPITRE - 76 (Produits financiers)	137,55	34,63	35,00	1,07%	Intérêts parts sociales et déconsignations
TOTAL CHAPITRE - 77 (Produits Exceptionnels)	10 712,00	161 201,20	1 600,00	-99,01%	dommages intérêts, consignation de fonds, Ventes, Rbst Sinistres assurances VENTES PREVU AU 024 REALISEES AU 775
TOTAL RECETTES	5 926 503,46	6 422 397,50	6 309 578,00	-1,76%	
TOTAL CHAPITRE - 002 (Excédit ant. reporté)	143 769,19	418 933,95	580 744,60		
TOTAL RECETTES	6 070 272,66	6 841 331,45	6 890 322,60	0,72%	

COMMUNE - REALISE 2018-2019-2020			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES : +12% entre 2018 et 2020			
CHAPITRE	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020
TOTAL CHAPITRE -011 (Charges Communes)	926 604,89	1 085 782,64	1 051 345,98
TOTAL CHAPITRE -012 (Charges du Personnel)	3 058 469,44	3 224 878,70	3 417 194,87
TOTAL CHAPITRE -014 (Loi SRU)	0,00	4 000,22	31 699,19
TOTAL CHAPITRE -022 (Dépenses Imprévues)	0,00	0,00	0,00
TOTAL CHAPITRE -023 (Virement à la section Investissement)	0,00	0,00	0,00
TOTAL CHAPITRE -042 (Opération d'Ordre entre Section)	563 093,75	139 946,79	486 294,16
TOTAL CHAPITRE -65 (Autres Ch. de Gestion Courante)	959 068,18	1 102 193,67	1 202 215,66
TOTAL CHAPITRE -66 (Charges Financieres)	81 726,24	86 824,95	67 478,83
TOTAL CHAPITRE -67 (Charges Exceptionnelles)	13 491,84	7 711,74	4 358,16
TOTAL CHAPITRE -68 (Provisions)	0,00	0,00	0,00
TOTAL	5 602 454,34	5 651 338,71	6 260 586,85

évolution 2018/2020

12%

VILLE DE TOULOUGES

Parc de Clairfont BP 6 66350 Toulouges - Tél. 04 68 56 51 11 - Fax : 04 68 55 09 08 - www.toulouges.fr

COMMUNE - PREPARATION BP 2021					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES					
CHAPITRE	REALISE 2019	REALISE 2020	PROPOSITION 2021	DIFFERENCE	comparatif réalisé 2020- proposition 2021
TOTAL CHAPITRE -011 (Charges Communes)	1 085 782,64	1 051 345,98	1 145 800,00	94 454,02	8,98%
TOTAL CHAPITRE -012 (Charges du Personnel)	3 224 878,70	3 417 194,87	3 810 000,00	416 052,13	11,49%
TOTAL CHAPITRE -014 (Loi SRU)	4 000,22	31 699,19	77 000,00	45 300,81	142,91%
TOTAL CHAPITRE -022 (Dépenses Imprévues)	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL CHAPITRE -023 (Virement à la section Investissement)	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL CHAPITRE -042 (Opération d'Ordre entre Section)	139 946,79	486 294,16	275 000,00	-211 294,16	-43,45%
TOTAL CHAPITRE -65 (Autres Ch. de Gestion Courante)	1 102 193,67	1 202 215,66	1 297 502,00	-54 723,66	7,93%
TOTAL CHAPITRE -66 (Charges Financieres)	86 824,95	67 478,83	67 500,00	21,17	0,03%
TOTAL CHAPITRE -67 (Charges Exceptionnelles)	7 711,74	4 358,16	7 000,00	2 641,84	60,62%
TOTAL CHAPITRE -68 (Provisions)	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL	5 651 338,71	6 260 586,85	6 679 802,00	292 452,15	6,70%

VILLE DE TOULOUGES

Parc de Clairfont BP 6 66350 Toulouges - Tél. 04 68 56 51 11 - Fax : 04 68 55 09 08 - www.toulouges.fr

Catherine BRET prend la parole et s'interroge concernant le zoom sur la fiscalité directe, car on ne parle jamais de la contribution économique territoriale, qui est l'ancienne taxe professionnelle. Elle

demande si les communes la récupèrent. Nicolas BARTHE lui répond que c'est Perpignan Méditerranée qui encaisse cette taxe.

Marc VALETTE fait part de la pollution visuelle quant à la construction de vestiaires sur le futur stade de Claifont qui est en zone naturelle. Ne pourrait-on pas utiliser les vestiaires du gymnase du collège ? Il précise aussi qu'actuellement le stade est ouvert à tous, et suppose qu'à l'avenir il sera fermé.

Nicolas BARTHE lui répond, que le parc est bien classé en zone naturelle, mais le PLU prévoit que les équipements collectifs d'intérêt général sont autorisés ; c'est pourquoi il a été possible d'y construire le pumtrack, et le stade actuel ; tout sera fait dans le respect de l'environnement. Les tribunes, si il y en a, ne seront pas énormes, quant aux vestiaires du collège c'est compliqué car nos associations les utilisent déjà. Pour encourager la pratique du sport au féminin, on ne peut pas ne pas construire des vestiaires adaptés. Il rassure Marc VALETTE sur le respect de l'environnement et donne l'exemple du pumtrack qui n'a occasionné aucun dégât sur les arbres. Le stade ne devrait pas être fermé et sera aussi utilisé par d'autres associations sportives.

Marc VALETTE pense que si le nouveau stade est trop utilisé la pelouse sera endommagée et les féminines seront déçues. Nicolas BARTHE lui demande si il souhaite que le stade reste ouvert ou fermé à la population. Marc VALETTE répond qu'il préfère l'ouverture, mais s'inquiète sur ces dégradations.

Sur le même sujet, Catherine BRET espère que pour tous les enfants qui jouent sur ce stade, il leur sera réservé un autre lieu. Elle s'interroge sur les 1 400 000 € en cette période où l'on parle d'essentiel et de non essentiel. La commune étant pas mal dotée en équipements sportifs et d'autres communes limitrophes également, elle demande pourquoi la municipalité ne s'est pas tournée plutôt vers une mutualisation au vu de la somme qui est énorme.

Nicolas BARTHE lui répond que sur les autres communes tout est également occupé. Elle demande si c'est vraiment essentiel aujourd'hui de dépenser une telle somme. Nicolas BARTHE répond qu'on a un service à rendre à la population et qu'il a été mis en avant des domaines en déficit en la matière. Sur une ville comme Toulouges, les stades sont insuffisants, même en s'associant avec Canohès. De plus, cela permettra de sauver la pelouse du stade actuel, de le désengorger et de favoriser la pratique du sport au féminin et c'est essentiel.

Catherine BRET dit qu'elle est tout à fait pour la pratique du foot au féminin, et de toutes autres activités ouvertes à tous et pas seulement qu'aux filles, mais elle se pose la question sur les 1 400 000 € à aujourd'hui, surtout pour une commune déjà bien dotée en équipements sportifs.

Ludovic MONNE intervient pour dire que c'est dommage qu'on ne puisse pas se mettre autour de la table avec l'ASPTT où les terrains ne sont pas exploités, en raison de l'arrêt de l'ASPTT FOOT.

Nicolas BARTHE répond que les terrains sont bien exploités et ont été mis à la disposition de Saint Estève.

Ludovic MONNE dit que c'est bien dommage, car initialement l'EFCT c'est Toulouges/Canohès et plutôt qu'investir, on aurait pu utiliser le complexe de Canohès.

Le Maire confirme que si on fait l'analyse des équipements manquants sur la ville et si on veut encourager la pratique du foot, ce nouveau stade est plus que nécessaire, il permettra de désengorger les deux stades et permettra la pratique du foot au féminin. L'Etat va aider financièrement la commune.

Laurent LOPEZ complète en disant que l'ancienne municipalité avait prévu, dans le contrat bourg centre, un nouveau stade d'1 millions d'euros dans la zone de Las Palabas.

Catherine BRET prend la parole pour dire qu'il ne faut pas nous ramener chaque fois à l'ancienne municipalité et qu'elle aurait posé la même question lors de la présentation de ce projet par l'ancienne équipe.

Laurent ROSELLO intervient pour dire que le budget est l'acte politique le plus important d'une municipalité, c'est grâce à lui qu'elle va se doter des moyens pour mettre en place la politique qu'elle estime être la plus pertinente pour Toulouges, comme 1 400 000 € pour le stade, 15 000 € pour le PIJ, 70 000 € pour les écoles crèches ram&mam : 70 000 €.

Il voulait revenir sur les réflexions relatives à la taxe d'habitation et préciser que la taxe d'habitation n'est pas la taxe foncière bâti. La taxe d'habitation repose sur les revenus, alors que la taxe foncière repose sur la valeur du bien. Sur Toulouges, il y a à peu près 50 % de personnes qui payaient la TH et 100 % des propriétaires de Toulouges qui ne payaient pas tous la TH payent la TF. Le raisonnement tendant à dire que des personnes exonérées aujourd'hui de la TH, peuvent se permettre de contribuer à 4% sur la TF bâti sur la commune, cela veut dire que des gens qui avant ne payaient pas la TH, vont maintenant payer 4% en plus de ce qu'ils payaient avant.

Les choses de la vie font que certaines personnes qui ont été agriculteurs, commerçants....., et dont l'époux ou l'épouse est décédé, se retrouvent seul ou seule dans une grande maison qu'ils ont du mal à entretenir et leur charge va donc augmenter. Contrairement à la taxe d'habitation c'est particulièrement injuste, car on demande à tout le monde de contribuer par rapport à la valeur de son bien et pas par rapport à ses revenus.

En ce qui concerne Las Palabas, Laurent ROSELLO confirme qu'il avait été prévu la construction d'un stade financé dans le cadre d'une ZAC et pas dans une zone naturelle, dans un poumon vert comme c'est le cas aujourd'hui sur Clairfont. Certes, le règlement d'urbanisme permet de construire ce type d'équipement, mais faut-il encore que le dossier soit instruit par le service de l'urbanisme et que l'Etat nous autorise à le construire.

Ce n'est pas parce que c'est prévu que c'est automatiquement autorisé. L'Etat sous couvert de l'adjoint à l'urbanisme qui mènera le dossier, verra si c'est autorisé et dans quelles conditions.

Laurent ROSELLO de manière générale, tenait à remercier l'adjoint aux finances ainsi que tous les services, pour la réunion finances organisée avant le débat et la qualité des documents présentés totalement compréhensibles même sans connaissance en finances publiques. Il précise qu'il est agréable d'avoir un document de travail sur lequel d'ailleurs Ludovic MONNE a travaillé avant de le présenter à son équipe.

Il remercie encore un fois l'adjoint aux finances, la commission finances, Monsieur le Directeur Général des Services et les services comptables de la commune pour tout le travail effectué.

Il précise qu'on peut toutefois revenir sur les orientations politiques présentées, mais que ces choix sont respectables, comme l'ont tout autant été ceux menés par le passé ; il conclut en disant qu'au final on verra ce que cela donnera.

A son tour Nicolas BARTHE remercie les services, Nathalie BEAUFILS, François TIXDOR et Laurent LOPEZ qui ont piloté ce budget d'une main de maître. Il fait part de son contentement quant aux choix qui ont été faits en matière de recrutement, sachant que réussir un mandat c'est aussi s'entourer des bonnes personnes pour réussir les missions d'élus au service des gens.

Il remercie Laurent ROSELLO pour son intervention.

Laurent LOPEZ rappelle à l'Assemblée qu'elle doit maintenant prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire et voter les orientations budgétaires sur la base de ce rapport qui a été présenté.

L'ensemble du conseil municipal **prend acte** du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du rapport d'orientation budgétaire.

Le conseil municipal, par 23 voix pour et 6 voix contre, celles de Marc VALETTE, Catherine BRET, Ludovic MONNE, Laurent ROSELLO, Véronique FERNANDEZ et Bernard PAGES, **vote** les orientations budgétaires sur la base du rapport ci-joint présenté.

2 – Opération Pass'sports

Eric BOSQUE rappelle aux élus que le Pass'sports est une aide de 50 € accordée aux jeunes licenciés qui signent pour la première fois une licence au sein d'un club qui dépend de l'USAT Omnisports.

Lors du dernier conseil municipal du 22 février 2021, les élus ont validé la participation financière pour 50 dossiers déposés par les associations sportives pour un montant total de 2 500 €.

Aujourd'hui un nouveau dossier vient d'être déposé par un nouvel adhérent auprès de l'association de Pentathlon.

Eric BOSQUE propose de voter cette participation mais également pour chaque dossier déposé dans le courant de l'exercice budgétaire, d'attribuer cette même somme aux associations concernées, et ce, dans la limite des crédits prévus au budget, sans qu'il soit besoin de délibérer à nouveau.

Vote pour à l'unanimité.

II / SECURITE

1 - Armement de la police municipale

Nicolas BARTHE rappelle aux élus que les policiers municipaux traditionnellement affectés à des tâches de proximité, de lien social et à la lutte contre les incivilités, ont vu leur missions radicalement changées ces dernières années. On assiste d'ailleurs progressivement à une délinquance venant de Perpignan et qui glisse doucement sur le centre ville de Toulouges.

Les Toulougiens, durant la campagne ont demandé d'élargir les contrôles, d'élargir les horaires et d'effectuer des rondes de nuits. Il précise que l'équipe et lui-même ne souhaitent pas que les agents effectuent ces missions dangereuses, la nuit, sans arme. Cet armement a pour l'objectif d'une part de protéger les policiers et d'autre part de protéger la population. C'est un sujet sensible dont il faut

débattre, mais la protection des policiers passe avant tout. Nicolas BARTHE fait part de son expérience de trois ans dans la police nationale et un policier municipal en fonction la nuit, ne serait-ce qu'à partir de 22h, doit être armé.

Laurent ROSELLO prend la parole, pour dire qu'autant il a remercié l'adjoint aux finances d'avoir organisé une commission finances pour le débat d'orientations budgétaires, à contrario il se rappelle qu'en début de mandat une commission sécurité avait été mise en place et qu'à ce jour elle n'a toujours pas été réunie. Il n'est pas anodin que d'armer nos policiers municipaux et il aurait été intéressant, afin d'agrémenter le débat d'en discuter avant, d'autant plus que la délibération approuvant l'armement est déjà prête et rédigée. Pour lui, le débat de ce soir ne changera strictement rien à la décision qui a certainement déjà été prise.

Laurent ROSELLO revient sur les propos du Maire concernant la police municipale que l'on ne peut plus faire sortir après 22h sans être armée.

Le Maire confirme que cela est incohérent et dangereux.

Laurent ROSELLO lui demande si la police qui sera armée après 22h, le sera-elle aussi dans la journée ?

Le Maire répond que l'armement est un état.

Laurent ROSELLO précise qu'il faut dissocier les armes ; aujourd'hui nos policiers sont déjà armés, car un tonfa est considéré comme une arme. Par contre là, on parle de les armer d'armes létales, on change de catégorie. Effectivement, le Maire précise que ces armes seront des pistolets semi automatique 9mm Glock 17G5 ; armes de catégorie B.

Laurent ROSELLO reprend la parole pour dire qu'il désapprouve totalement cet armement et argumente ses propos : la délibération indique que suite aux attentats de 2015 il fallait armer les policiers municipaux. Il ne voit pas la corrélation qu'il y a avec les attentats de 2015 et en quoi des policiers municipaux armés auraient évité l'attaque du stade de France ou autres, avec des kalachnikovs ; d'ailleurs la police nationale aujourd'hui est en train de revoir son armement, car le Glock dont on parle, n'est même plus adapté aux comportements des extrémistes qui ont provoqué les attentats de 2015.

Il informe que la police municipale de Perpignan est armée et fait référence à un article de l'Indépendant récent, dans lequel un policier municipal après avoir tiré, a blessé une personne à plusieurs endroits ainsi que la personne qui était à côté.

Il pense qu'être armé n'est pas anodin, et que dans la Police Nationale, lorsque les personnes passent le concours, elles savent qu'elles seront armées et qu'une formation sera organisée à l'arme, mais également à la gestion psychologique et à la façon de canaliser l'évènement afin de ne pas utiliser son arme qui doit l'être en dernier recours, car la hantise d'un policier national est d'utiliser son arme.

Il précise que psychologiquement c'est totalement différent pour nos policiers municipaux qui au départ ont été recrutés sans armement, et ceux qui viennent d'être recrutés et qui étaient déjà armés sur leur précédent poste. Pour ceux qui ne l'étaient pas cela peut poser un problème.

L'armement de la police municipale ne va pas empêcher les méfaits, il y a même un risque de dérapage et d'accélération de la violence. Lors des sorties de nos policiers en journée et en nuit, n'a jamais occasionné de problème lié aux armes à feu sur le village. C'est à l'Etat d'assurer la sécurité de la population dont le pouvoir régalien lui appartient.

Nicolas BARTHE lui répond que « quand on a dit ça, on a tout dit » et l'informe qu'à la suite d'échanges réguliers avec les agents de la police municipale, et notamment sur leur volonté d'être armés, ceux-ci ont tous été demandeurs et ont répondu favorablement à l'armement. D'autre part, les deux agents nouvellement recrutés ont postulé sur Toulouges en raison de cet armement. Une police municipale armée, est une police municipale qui se met en avant et c'est un gage de sérieux.

Le débat s'installe sur les villes ayant ou pas des polices municipales armées.

Catherine BRET intervient pour dire qu'elle est bien évidemment contre une police municipale armée. Par ailleurs, elle aurait souhaité savoir sur quoi on se base pour dire qu'à Toulouges il y a de l'insécurité ; elle aurait aimé avoir quelques données en la matière. Elle met l'accent sur la différence entre le ressenti en tant qu'habitant de la commune et la réalité. En effet, toutes les incivilités vécues au quotidien peuvent effectivement générer un sentiment d'insécurité, mais en fait il n'y en a pas tant que ça. Elle aurait souhaité, quand on prend sur une décision aussi importante que celle-ci, que des éléments soient apportés permettant de faire un comparatif entre les années précédentes et ce qui existe aujourd'hui. Cela ne l'aurait pas fait changer d'avis, mais au moins il y aurait eu des éléments un peu plus concrets. Elle confirme aussi que la sécurité c'est le domaine de l'Etat, à chacun son métier ; attachée à son village elle estime que la police municipale doit rester une police de proximité au service de ses habitants.

Nicolas BARTHE répète que l'armement est une demande des agents. Catherine BRET aimerait savoir si elle se justifie autant qu'on peut avoir la perception de l'insécurité qui règne à Toulouges, mise à part l'affaire de la semaine dernière, il n'existe pas de cas dramatique.

Nicolas BARTHE intervient pour dire que certains endroits de Toulouges étaient des points de deal.

Catherine BRET n'est pas convaincu que le fait que la police soit armée changera ou aurait changé la

donne.

Nicolas BARTHE fait valoir l'importance et la volonté de s'occuper de la délinquance et de protéger les Toulougiens. Il ne faut pas limiter la prise en compte de la police municipale à l'armement, mais plutôt la voir dans une globalité. Il faut anticiper et réfléchir à la police municipale de demain, et stimuler les agents qui sont courageux. Le courage est aussi l'affaire des élus et cette prise de décision n'est pas sans responsabilité. En qualité de Maire il faut savoir prendre ses responsabilités.

Catherine BRET termine en disant qu'elle est surprise que la population n'ait pas été un peu plus questionnée sur ce point.

Le Maire répond que la population a voté le 28 juin dernier, en sachant que la police allait être armée.

L'armement de la Police Municipale est adoptée par 23 voix pour et 6 voix contre, celles de Marc VALETTE, Catherine BRET, Ludovic MONNE, Laurent ROSELLO, Véronique FERNANDEZ et Bernard PAGES,

2 - Police Intercommunale – adoption de la convention de mutualisation et de mise en commun

Le Maire explique que les deux Maires des communes de Le Soler et Toulouges ont décidé de mutualiser leurs effectifs de Police Municipale, afin de répondre aux besoins recensés en matière de sécurité, de salubrité et de tranquillité publique sur leur territoire.

Ce dispositif permettra notamment de renforcer la sécurité à l'occasion des fêtes de village, des manifestations sportives et culturelles, ainsi que d'effectuer des patrouilles nocturnes, dont la fréquence des tournées et les moyens engagés seront arrêtés d'un commun accord par les maires des communes membres.

Cette mise en commun des effectifs de police municipale, implique la mise en place d'une convention de mutualisation qu'il demande aux élus d'adopter.

Laurent ROSELLO observe que la convention donne des renseignements notamment sur des dates et des moments de coopération des deux communes notamment sur les festivités et qu'en dehors de ces éléments là, nous pouvons, en fonction des besoins, solliciter l'une ou l'autre des communes. Or, dans la chaîne de décision, lorsque il faut intervenir rapidement, la commune de Le Soler a mentionné le nom des personnes responsables : l'adjoint en charge de la sécurité, le DGS, le DGA. Toulouges quant à elle a mentionné : le DGS, le responsable de la police municipale et la personne qui travaille au Cabinet en charge de la sécurité. Ce qui veut dire qu'aucun élu n'interviendra dans la chaîne de décision d'envoyer les policiers municipaux en intervention, alors même qu'ils interviennent sous la responsabilité du Maire et du conseil municipal ? Il demande au Maire si cela est normal et donne lecture de l'article concerné.

Le Maire répond qu'il a participé à de nombreuses réunions sur ce dossier, que tous les acteurs ont été réunis, les chefs des services des deux polices municipales se sont également rencontrés. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir, car en sa qualité de Maire, il prend ses responsabilités.

Laurent LOPEZ précise que c'est une chaîne de décision ; dans les deux cas effectivement n'est pas mentionné le Maire, mais au final c'est bien le Maire qui décide d'engager. Laurent ROSELLO est d'accord, mais ne comprend pas pourquoi Toulouges ne mentionne pas l' élu référent, alors que Le Soler l'a fait.

Nicolas BARTHE indique que la convention sera reprise avec mention du Maire dans la chaîne de décision. Il félicite Jean-Paul LEUTELLIER pour son travail et son professionnalisme et surtout sa proximité auprès des agents de la police municipale.

La convention de mutualisation et de mise en commun des deux polices municipales est adoptée par 23 voix pour et 6 voix contre, celles de Marc VALETTE, Catherine BRET, Ludovic MONNE, Laurent ROSELLO, Véronique FERNANDEZ et Bernard PAGES,

III / INTERCOMMUNALITE

1 - Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine – Programme Local de l'Habitat 2020/2025 – avis sur le projet de la troisième modification

Eric GARAVINI informe les élus qu'ils doivent ce soir donner leur avis sur le projet de troisième modification du Programme Local de l'Habitat, comme les autres communes de la communauté d'agglomération. La compétence Habitat relève de la Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, qui a la charge de définir la stratégie de l'habitat à l'échelle intercommunautaire via le Programme local de l'Habitat (PLH).

Par délibération du 1er février 2021 Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, a arrêté pour la troisième fois son Programme Local de l'Habitat 2020-2025, afin de prendre en compte l'avis de l'Etat, qui souhaitait voir évoluer les points suivants :

- durée du PLH réduite de 7 à 6 années,
- Efforts de rattrapage pour les communes obligatoires en matière de logements sociaux (population supérieure à 3 500 habitants), avec une hausse des objectifs (minimum de 40 % des résidences principales, tous logements sociaux confondus).

Le troisième PLH élaboré pour la période 2020-2025, identifie les priorités d'intervention, notamment face aux enjeux du territoire et aux besoins des ménages. Le PLH s'appuie essentiellement sur un principe de réalité opérationnelle, dans le but de répondre à l'amélioration du parcours résidentiel des ménages, au travers du parc existant et le développement d'une offre nouvelle. Il prend également en compte les objectifs et les ambitions du SCOT, notamment l'initiation de nouvelles pratiques, par exemple la lutte contre l'étalement urbain.

A l'appui des documents sur ce projet de 3ème modification du PLH, les 36 communes doivent formuler leur avis sur ces modifications.

Sur la base du diagnostic et du bilan du PLH 2020-2025, six enjeux ont été définis :

- Redonner de la valeur au marché immobilier avec une vision métropolitaine ;
- Prendre en compte la situation sociale locale pour parler de mixité en ayant identifié le(s) besoin(s) au préalable et leur localisation ;
- Enclencher un nouveau modèle de développement urbain ;
- Travailler avant tout sur la mobilisation du parc existant ;
- Avoir une approche en termes « d'habiter » et pas uniquement de « se loger », dans un souci de gestion urbaine et sociale de proximité et de prévention des fragilités ;
- Poursuivre un pilotage du PLH en interaction forte avec les communes.

Sur la base de ces 6 enjeux, le programme de PMM a été construit autour de 4 axes :

- Assurer une gouvernance et un pilotage du PLH réactifs et interactifs
- Relancer l'attractivité du territoire en requalifiant le parc existant
- Assurer un développement harmonieux et cohérent de l'offre
- Prendre en compte les fragilités du territoire

Dans le cadre du développement de la commune dans les 4 années à venir, Laurent ROSELLO demande la décision que la municipalité a prise par rapport aux deux scénaris proposés par Perpignan Méditerranée en matière de logements sociaux, la tranche basse ou la tranche haute ? Eric GARAVINI répond que les élus sont en train d'y travailler et que la décision n'est pas encore prise.

Laurent ROSELLO souhaite que la commission urbanisme puisse se réunir pour travailler sur ce dossier lourd, dense et complexe, qui ne traite pas forcément que de production de logements, mais également aborde le thème « comment habiter son territoire » avec des prescriptions en terme de déplacement, mais aussi du parcellaire et de l'urbanisation en bande.

Il réitère donc sa demande de réunion de la commission d'urbanisme, et pense que toutes les autres commissions se sont déjà réunies. Seules n'ont pas été réunies les deux commissions auxquelles il siège et dit que c'est peut-être un hasard.

En conclusion il trouve le projet du PLH cohérent, la commune de Toulouges est plutôt bien traitée et n'a pas d'autre remarque à formuler.

Eric GARAVINI indique à Laurent ROSELLO de ne pas s'inquiéter, la commission urbanisme se réunira le moment venu ; il pourra poser toutes les questions qui lui sembleront nécessaires.

A l'unanimité des membres présents ou représentés le conseil municipal décide de donner un avis favorable au projet de 3ème modification du Programme Local de l'Habitat 2020-2025

2 – Mise en esthétique des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de communications électroniques – rue du Canigou et rue Dugommier Tranche 1 – Convention tripartite entre le SYDEEL66 Pays Catalan, Perpignan Méditerranée Métropole et la ville de Toulouges

Eric GARAVINI rappelle que le Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de communications électroniques. Ces travaux concernent la rue du Canigou et la rue Dugommier – Tranche 1.

Le montant total des travaux est de 222 402,00 € TTC. La participation de la commune s'élève à 26 707,20 € TTC et concerne le réseau des communications électroniques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les termes de la convention tripartite et son plan de financement.

IV / FONCIER

1 - Acquisition de la parcelle cadastrée AL 471 située lieu-dit « La Sanya » appartenant à la SAFER

Eric GARAVINI expose à l'Assemblée, qu'afin de constituer une réserve foncière, la commune a souhaité faire l'acquisition d'un terrain agricole cadastré AL 471, d'une superficie de 4 416 m², appartenant à la SAFER et situé lieu-dit « La Sanya ».

La SAFER, après avoir exercé son droit de préemption à la demande de la commune, a procédé à l'acquisition de ladite parcelle et en date du 8 mars 2021, a présenté une promesse unilatérale d'achat à la commune, pour un prix d'acquisition à 12 600,00 € TTC.

Laurent ROSELLO demande quel était le propriétaire d'origine à qui la SAFER a acheté le terrain, dans quel but la commune l'a acheté et dans quelle zonage il est classé. Eric GARAVINI lui répond que le propriétaire est M. BILLERACH, que cette acquisition permet à la commune de constituer une réserve foncière et qu'il est classé en zone naturelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'acquisition de la parcelle AL 471.

V / QUESTIONS DIVERSES

Catherine BRET fait part d'une réflexion qu'elle a sur le coeur. Elle est ravie que la municipalité s'intéresse à la jeunesse à l'enfance et bien que les locaux du centre aéré soient un peu vieillissants, le terme employé par le Maire la fait réagir et l'émeut sur le fait qu'on accueillait des enfants dans des conditions "déplorables". Au-delà de l'état des locaux, elle connaît très peu de communes qui ont la chance d'accueillir des enfants dans un centre aéré au milieu d'un parc, tel que celui de Clairfont et qui bénéficie d'un environnement de qualité. Elle ne pense pas que la précédente municipalité a fait n'importe quoi et que les enfants aient été accueillis de façon déplorable depuis des années.

Le Maire lui répond que les locaux sont en mauvais état et que cela fait longtemps qu'elle n'a pas dû les visiter et lui demande à quand date sa dernière visite à l'intérieur des bâtiments ? Catherine BRET n'a pas répondu à la question du Maire. Elle insiste sur le fait qu'elle ne pense pas que précédemment des risques aient été pris de mettre les enfants dans des conditions dangereuses. Il faut quand même reconnaître que nos enfants sont accueillis dans un environnement de qualité.

Le Maire tient à préciser que sous le mot de « déplorable » il y a surtout l'aspect sécuritaire, avec des extincteurs qui étaient périmés, des blocs portes qui ne fonctionnaient pas, des prises scotchées au ruban adhésif. Pour aller à la piscine les enfants se changeaient dans des vestiaires au milieu des cartons, de panneaux de basket et de matériel divers remplis de poussière....

Il précise qu'il n'y a aucune agressivité de sa part, mais juste un constat grave. Il dit à Catherine BRET que si elle avait dû accompagner ses enfants dans les locaux du centre de loisirs dans ces conditions de sécurité, il se demande de quelle manière elle aurait réagi. Elle répond que ses enfants ont eu la chance de profiter de toutes les infrastructures qui accueillent les enfants sur Toulouges, mais insiste sur ce terme de « déplorable ». Le Maire en conclusion, dit à Catherine BRET qu'il a tenu à bien expliquer pourquoi il a employé ce mot.

Le Maire remercie l'Assemblée.

Séance levée à 20h30
La Secrétaire de séance,

Christine MALET

MEMBRES PRESENTS

NOM PRENOM	EMARGEMENT
Nicolas BARTHE	
Laurent LOPEZ	
Aurélie PASTOR-BARNEOUD	
Eric GARAVINI	
Thierry SEGARRA	
Stéphanie GOMEZ	
Eric BOSQUE	
Pascale MICHEL	
Serge CIVIL	
Béatrice BAILLEUL	
Jean-Charles FESQUET	
Patrice PASTOU	
Sandra FERRER	
Audrey CALVET	
Vanessa BLAY	
Sandrine RABASSE	
Rudy KLEIN	
Khalid NESSAR	
Martial MIR	
Franck DE LA LLAVE	
Elodie GARCIA	
Marc VALETTE	
Catherine BRET	
Ludovic MONNE	
Laurent ROSELLO	
Michel PLAZA	

